



Information

Mairie

Le 05/11/2020

COVID 19 – 2^{ème} vague

Madame, Monsieur,

J'espère que ce message vous trouvera en bonne santé ainsi que l'ensemble de votre famille.

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum. La préfecture a recensé toutes les mesures nationales et départementales applicables à notre département. Le détail de ces mesures est disponible sur le site de la mairie et au secrétariat.

Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments publics, aux abords de l'école et fortement recommandé lors de vos déplacements dans le village.

Les élus et le personnel sont activement mobilisés pour, d'une part protéger votre santé, et d'autre part assurer le maintien des services publics et la continuité de la vie locale.

> *Continuité des services municipaux*

La Mairie et la poste sont ouvertes aux horaires habituels et continuent d'assurer leurs missions de service public. Un protocole sanitaire et le respect des distances sont mis en place à l'accueil.

Un nettoyage accru des bâtiments communaux est réalisé.

> *Aides aux personnes*

Nous avons remis en place un système d'appel chez les personnes seules ou fragilisées pour faciliter les courses quotidiennes et l'approvisionnement en médicament. Merci à vous tous pour votre solidarité de voisinage.

MAIRIE

LES GRANGES-GONTARDES – TEL : 04.75.98.50.80 – FAX : 04.75.98.01.15

Email : mairielesgrangesgontardes@wanadoo.fr - site : www.les-granges-gontardes.fr

Ouverture secrétariat en Mairie : Lundi, mercredi, vendredi 8h30 – 12h et Jeudi 15h00 – 19h00.

> *École*

Les services de cantine et périscolaire sont maintenus. Parallèlement, dans le cadre du renforcement du Plan Vigipirate, les rondes de la Gendarmerie sont renforcées.

> *La commémoration du 11 Novembre*

La cérémonie patriotique et le dépôt de gerbes se dérouleront dans un format restreint, en respectant les mesures de distanciation, sans présence du public. Cette journée est un moment de transmission de la mémoire. Elle permet de rappeler aux plus jeunes l'engagement des générations précédentes dans la défense des valeurs de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité. Malheureusement cette année c'est individuellement que chacun y donnera ~~individuellement~~ un sens.

> *Vie culturelle et sociale*

Les activités des associations, les locations de salles communales sont suspendues. Les activités affouage peuvent se poursuivre en cochant la case sur l'attestation de sortie. La date de fin des coupes reste fixée au 31 décembre 2020.

> *Aides aux commerces*

Je suis intervenue auprès de Monsieur le Préfet conjointement aux maires ruraux de la Communauté de Communes Sud Drôme Provence pour demander la réouverture de notre coiffeuse et soutenir les commerces ruraux de proximité, dans un souci d'équité et de responsabilisation de chacun, à tous les échelons.

> *Ouverture des déchèteries de la CCDSP*

Toutes les déchèteries de la communauté de communes sont ouvertes pendant le confinement. Le fonctionnement et les horaires restent identiques.

Un fil d'information en continu sur la gestion de la crise sanitaire est disponible sur le site de la commune <https://les-granges-gontardes.fr> « rubrique COVID19 ». Tous les numéros d'urgence y sont identifiés.

N'oubliez pas de vous munir d'une attestation de déplacement.

N'hésitez pas à contacter les services municipaux au 06 08 45 13 42 aux heures de travail en cas de besoin urgent.

Prenez soin de vous, respectez et faites respecter les consignes sanitaires, pratiquez les gestes barrières, entraïdons-nous les uns les autres.

Bien cordialement

Hélène MOULY
Maire

MAIRIE

LES GRANGES-GONTARDES – TEL : 04.75.98.50.80 – FAX : 04.75.98.01.15

Email : mairielesgrangesgontardes@wanadoo.fr - site : www.les-granges-gontardes.fr

Ouverture secrétariat en Mairie : Lundi, mercredi, vendredi 8h30 – 12h et Jeudi 15h00 – 19h00.